



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 5 avril 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 11 avril 2022. Délibération 2022-018

Le onze avril deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnr BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Florent BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Frédéric CALVO donne procuration à Stéphanie COLPIN, Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL, Hervé POTHIER-DENIS donne procuration à Cécile BENECH, David MARTORANA donne procuration à René VIAL, Alexandra COUTURIER donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Sophie BEKKAL donne procuration à Angèle ABBATTISTA, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Mariane OBEID, Vincent GOSSE donne procuration à Pierre HEINRICH, Christian GROS donne procuration à Anne TOURMEN

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, René VIAL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

sein du Conseil, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : FINANCES – Autorisation de demander des subventions à la Région AuRA pour le projet vidéoprotection

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté de nouvelles aides à destination des collectivités locales qui luttent contre l'insécurité et qui investissent dans des systèmes de vidéoprotection. Le soutien régional en la matière est désormais étendu aux caméras obsolètes ou vandalisées. Il comprend également l'achat du dispositif, son installation et son raccordement aux équipements de restitution et traitement des images.

La ville de Saint-Martin-le-Vinoux souhaite déposer une demande de subvention pour son projet de vidéo protection.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de ce projet de vidéoprotection.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804230-20220413-DEL_2022_018-DE

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention et tout autre subvention éventuelle auprès des divers financeurs pour permettre la réalisation du projet de Vidéo protection.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 avril 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

